

royaliste

BI-MENSUEL

DIRECTEUR POLITIQUE BERTRAND RENOUVIN

CIBLE

Religions

Ebranlées par les réactions populaires au Traité de Maastricht, les classes dirigeantes européennes ont clamé, au lendemain du referendum français, qu'il était urgent de faire « l'Europe des citoyens ».

Or elle tarde à se concrétiser, dans ce qui était prévu depuis belle lurette. La libre circulation des personnes à l'intérieur de la Communauté est retardée depuis quelques mois - alors que les marchandises et l'argent sont censés ne plus connaître de frontières. Toute une philosophie !

Et puis il y a cette décision du gouvernement grec qui, sous la pression de l'Eglise orthodoxe, a maintenu l'obligation de la mention religieuse sur la carte d'identité des Hellènes. Ceci au mépris des règles communautaires, qui prévoient une mention facultative. Simple anecdote ? Tel n'est pas l'avis des minorités juives, catholiques et musulmanes du pays.

De fait, dans l'ancienne Yougoslavie, on peut être tué au vu de papiers qui ne mentionnent pas la « bonne » religion. La neutralité laïque, qui est un des principes de la citoyenneté moderne, apparaît dès lors comme une des conditions premières de la sécurité des personnes.



**Le vœu
de Louis XVI**

M2242 - 592 - 15,00 F



SANS ROI

Les Princes de la maison de France me déçoivent. Le passage à la télé du comte de Clermont était catastrophique. Les paysans du Moyen-Âge qui se conduisaient comme des animaux étaient en revanche très exigeants vis-à-vis de leur curés. Aujourd'hui il en va de même vis-à-vis des princes. Comme le disait le journaliste à la télé, la royauté c'est le sacrifice. Naturellement les princes sont entraînés par l'air du temps, ils ont l'impression que l'on ne reconnaît pas leur sacrifice. Eux aussi proclament leur droit au bonheur, comme les curés qui prennent femme.... Le discours du Comte de Clermont devrait être : « J'ai choisi le bonheur privé, je renonce au trône, je travaille pour mon fils », et non : « Mon père m'a rétabli dans tous mes droits... ».

Faudra-t-il aller rechercher un rejeton de la branche aînée des Bourbons ? Par la force des choses je suis un royaliste sans roi.

J.-M. D. (Moselle)

RENDEZ-VOUS

Il est des fois où le hasard organise de curieux rendez-vous. Il y a quelques mois, je me suis repris à acheter *Royaliste* régulièrement alors que je l'avais abandonné il y a quelques années. Et voilà qu'au même moment vous m'envoyez plusieurs numéros spécimen !

J'ai retrouvé le même ton, la même liberté et surtout la même clarté, et pour moi c'est un plaisir. J'aime la République et c'est pour cela qu'elle doit s'incarner dans un Homme et une Famille dont la destinée est le bien et l'intérêt collectifs au-delà des péripéties électorales. J'ai actuellement un engagement politique à gauche ; je ne désire pas y renoncer. Mais c'est avec joie que je vous demande de me donner de vos nouvelles régulièrement et que je me réabonne.

D.B. (Haute-Loire)

BELGIQUE

Je lis avec intérêt la chronique de politique internationale dans *Royaliste*. La rédaction en est équilibrée et élégante, même si parfois le caractère abstrait et allusif du style en émausse un peu la pointe. Me permettez-vous d'attirer votre attention sur un sujet qui actuellement ne paraît pas urgent dans une publication française, mais dont je crains que, d'ici peu d'années, les Français ne le comprennent très mal et ne réagissent de travers.

Lors de la toute récente visite à Paris du roi et de la reine des Belges, quelques journaux

parisiens ont parlé, avec la légèreté qui leur est habituelle quand il est question de la Belgique, de la tendance au « rattachisme » qui existe en Wallonie et à Bruxelles.

Or il est vrai que, dans peu d'années, le problème de l'éclatement interne de la Belgique sera brûlant, et que le sort des Wallons et des Bruxellois francophones sera dramatique.

Les Français seraient fâchés de s'imaginer qu'il existe en Belgique un désir amoureux de se fondre dans la « grande nation ». La théâtrocratie politique française nous donne des boutons ; la manière dont les Français nous traitent en moins ne les honore pas.

Mais l'évolution actuelle de la réforme constitutionnelle belge (en chantier interrompu depuis plus de vingt ans, et ce n'est pas fini) a d'abord pu contribuer à faire espérer une consolidation de la Belgique grâce à l'articulation des communautés et des régions ; mais cette articulation ne s'est jamais consolidée, et actuellement les Flamands, dans leurs élites politiques, parlent clairement de séparatisme ; elles résultent de la formation d'une nation flamande, enhardie aujourd'hui par la poussée nationaliste en Europe centrale et orientale.

Les francophones sont donc, et vont être de plus en plus en situation d'être largués. Or eux ne sont pas nationalistes ; ils n'ont ni le goût ni la possibilité de se reconnaître dans une nation wallonne ; et il y a à Bruxelles et en Flandre d'innombrables francophones qui ne sont pas des Wallons.

D'ailleurs, si les Flamands pensent à se défaire de la Wallonie, ce serait tout relatif : ils y verraient bien une région à coloniser et à défranchiser au point de vue linguistique ; à Bruxelles, la flamandisation gagne, et les francophones de Flandre n'ont déjà plus de droits. Voilà ce qui va pousser les francophones wallons et bruxellois à rechercher une alliance avec la France ; ils n'ont pas envie de devenir une espèce de Grand-Duché de Luxembourg un peu plus étendu et plus peuplé (ils sont 4 millions 400.000).

Peut-on compter sur la monarchie belge pour résister victorieusement à ce mouvement divergent ? Elle fera ce qu'elle pourra, mais ce ne sera pas grand chose. La technique séparatiste consiste en effet à apporter aux pouvoirs régionaux et communautaires tout ce qui peut être soustrait au pouvoir central qui devrait être fédérateur. Ce qui enlève progressivement toute compétence à la signature royale.

Les francophones de Belgique ne sont pas royalistes, en ce sens que pour eux ce n'est pas la matière à opinion mais à consensus : ce qui est excellent. Il existe des marginaux qui se disent royalistes, parce qu'ils revendiquent un pouvoir plus ou moins autoritaire aux mains du roi. C'est là une survivance d'un mouvement qui a été beaucoup plus puissant de 1935 à 1944, et qui prônait la

dictature royale de Léopold III. Je dois vous en avertir, parce qu'il peut arriver que votre publication soit en contact avec de tels royalistes belges, qui n'ont jamais su voir quelle était la nature réelle de la Belgique : un État sans peuple national. Si vous l'écrivez dans *Royaliste*, ils réagiront probablement. Il faudrait que vous soyez documentés de façon non partisane. Je suis prêt à vous communiquer une bibliographie qui vous aidera. A défaut de lire les journaux flamands, vous pouvez facilement trouver à Paris *Le Soir* de Bruxelles et *La Libre Belgique*.

Au moment critique, la France pourra-t-elle s'abstenir de réagir comme avec des Corsaires de Canaques ? Pourra-t-elle répondre correctement aux appels qui lui seront lancés ? Comprendre qu'on ne lui demandera pas l'annexion, mais un titre d'association, pour laquelle il n'y a depuis deux siècles plus de place dans vos Constitutions, ni non plus, il faut l'avouer dans la mentalité jacobine française ?

Que des journalistes français comprennent ce qui va se passer, c'est vraiment urgent.

P. L. (Liège)

POSITIF

En vous adressant un modeste chèque de 300 F pour votre souscription, je tiens à vous dire - ou redire - ma sympathie. Votre indépendance d'esprit et de position me semble, comme disait l'autre « globalement positive » (mais avec de meilleures raisons !).

GAULLISTES ET MONARCHISTES

L'expression « être plus royaliste que le roi » a-t-elle encore un sens ? On pourrait être tenté de le penser, par référence à une « défaillance capétienne » (dénommée il y a un an par le Conseil national de la N.A.R.) qui alimente trop facilement nos vieilles préventions à l'égard d'une restauration que nous n'avions pas totalement intégrée à nos projets.

L'adhésion à la cause « royaliste » n'est-elle pas plus affective que rationnelle ? Le retour au principe monarchique, convaincant en soi, n'en finit pas de s'emboûquer sur cette transmission héréditaire du pouvoir par où s'engouffrent les pires incertitudes dès lors que le Prince héritier de la couronne ne paraît plus à la hauteur de sa mission.

Comme beaucoup - gaullistes de coeur, de tradition et de raison - nous sommes venus à la N.A.R. plus par conviction monarchiste (acquise au contact des institutions de la Ve)

que par nostalgie d'un ordre ancien. Etant plus démocrates que « républicains » (au sens dévoyé du terme), ce mouvement nous séduisait par son intelligence des choses du pouvoir. La N.A.R. est en effet l'un des rares mouvements où l'on puisse encore s'exprimer avec un certain sens des nuances.

Qu'en sera-t-il demain ? Nos appréhensions, à première vue, ne semblent pas prêtes d'être levées. Quelles chances pouvons-nous raisonnablement conserver de voir monter sur le trône un « héritier » que nous eussions finalement accepté pour peu qu'il consentit à retrouver une légitimité populaire ? Peu instruits d'affaires dynastiques dont se repaissent les gazettes sentimentales, il nous avait fallu quelques années pour découvrir - grâce à de Gaulle et à la N.A.R. - que le Comte de Paris avait vraiment une dimension d'homme d'État. C'était aussitôt pour regretter qu'il fût d'un âge déjà avancé.

Bien sûr, l'inconsistance d'un « Dauphin » ne saurait remettre en cause la pérennité du principe, mais elle risque d'en repousser les perspectives très loin dans le temps, et par là de décourager quelques sympathisants.

Est-il judicieux, dans ces conditions, de déployer une bannière « royaliste » qui continuera de limiter l'audience d'un mouvement de qualité ? La réponse ne nous appartient pas. Mais il ne nous est sans doute pas interdit d'affirmer que plus que jamais, nous devons être présents, ensemble, dans les dures batailles qui s'annoncent : maintien du septennat, refus de l'Europe de Maastricht qui phagocyte notre souveraineté et notre indépendance, refus d'une monnaie unique qui nous placera sous la tutelle d'une puissance dominante, déliquescence d'une classe politique coupée du pays réel, refus d'un libéralisme sauvage qui favorise la montée des extrémismes, refus d'un « nouvel ordre mondial » qui n'accorderait pas à la France, aux peuples de l'Est et de la Méditerranée la place et l'influence que leur vaut leur culture. La liste n'est pas exhaustive et, face à l'ampleur des turbulences qu'annonce cette fin de siècle, il convient certes de préserver et de développer les rares espaces d'échanges et de débats qui, à l'instar de nos « mercredis de la N.A.R. », marquent le carrefour des espérances d'une société désenchantée.

Les péripéties dynastiques ne doivent pas entraîner la rupture d'un dialogue engagé avec ce qu'il reste d'honnêtes hommes de bonne volonté. Quelques uns espèrent seulement qu'elles fourniront l'occasion d'une salutaire réflexion sur les perspectives nouvelles qui pourraient s'ouvrir ici si l'on s'affirmait moins « royaliste » (avec ce que cela comporte de poésie ou de coquetterie intellectuelle) et plus authentiquement « politique », c'est à dire en intégrant les dures réalités de l'Histoire.

Guy LECLERC-GAYRAU

Tapie

Retour d'un imposteur

Pourquoi avoir ajouté au désastre politique et à l'effondrement moral du parti socialiste l'humiliation que représente le retour de Bernard Tapie ?

Cela vaut pour François Ier comme pour tout citoyen confronté à une situation désespérée : il est vrai que, quand tout est perdu, il importe de sauver l'honneur. Et que sauver l'honneur, c'est tout simplement faire ce que l'on doit, selon sa vocation, dans la fidélité à soi-même et à ses engagements. Vous me direz que l'honneur des socialistes a été compromis dans les affaires d'argent et quelque peu oublié dans les délices du pouvoir qui, paradoxalement, incitent à prêcher le « réalisme » c'est-à-dire le renoncement aux principes. Nous avons souvent souligné ces faiblesses. Ce qui nous rend d'autant plus libre d'approuver le sursaut de nombreux socialistes lorsque M. Tapie a été rappelé au gouvernement.

François Hollande a eu raison de dénoncer « l'erreur » (de la première nomination) transformée en « faute » lors de la réintégration du ministre inculpé puis judiciairement blanchi. Et Henri Emmanuelli vise juste lorsqu'il résume le « placebo médiatique » qui est censé s'occuper de la politique de la ville. De fait, l'obstination de M. Bérégovoy n'est pas plus compréhensible que l'approbation implicite du président de la République. Bernard Tapie insulte la tradition socialiste à la fois dans sa trajectoire d'homme d'affaires et dans son caprice d'industriel : la logique d'un homme d'affaires est contraire à celle d'un industriel attaché à un projet collectif, et le particulier qui a acheté Adidas par passion prétendue a rapidement montré qu'il se moquait tout à la fois du sort de l'entreprise - revenue - et de ses salariés dont plusieurs centaines ont été licenciés.

Ce faisant, Bernard Tapie a démontré une fois de plus qu'il était tout le contraire de « l'entrepreneur

dynamique » des années quatre-vingt, puisque son métier consiste à acheter, à tailler dans le vif, et à revendre en faisant un profit. On comprend que beaucoup de socialistes se sentent humiliés, et que beaucoup de chefs d'entreprise estiment qu'on se moque d'eux lorsqu'on glorifie cet oiseau de proie.



Il faut ajouter que Bernard Tapie est une des figures du courant anti-politique qui menace le pays : le métier politique est à l'opposé de l'agitation médiatique, à l'opposé de l'animation sportive, à l'opposé de l'affairisme. Cela sans oublier que la morale a été mise à mal, y compris celle des affaires, dans l'affaire de voyous qui a opposé le patron de l'O.M. à M. Tranchant.

Le patron de l'O.M. ? C'est prendre un nouveau risque que de nommer ministre un homme qui n'est pas totalement insoupçonnable dans sa gestion du club marseillais. Il est vrai que le gouvernement n'en a plus que pour trois mois. La marionnette tiendra peut-être le coup... Mais l'expédient est misérable.

Y. LANDEVENNEC

Chut !

Le Pen au bois dormant

La France a été le premier pays secoué par la fièvre identitaire. Sera-t-elle le premier à en guérir ?

A cette question, il n'y a pas encore de réponse certaine. Simplement, il est permis d'observer que Jean-Marie Le Pen ne fait plus guère parler de lui depuis les élections régionales de mars 1992 et que les dernières polémiques sur l'immigration remontent à septembre 1991.

L'immigration ? Quel drôle de



mot. Mais si, souvenez-vous : les immigrés étaient dénoncés comme des envahisseurs, la France était partagée entre « Français de souche » et « Maghrébins », et rien ne paraissait plus important que de réformer le code de la nationalité... Toutes ces polémiques malsaines et scandaleuses se sont effacées comme un mauvais rêve. Au lendemain des régionales, la France a été divisée entre Maastrichtiens et Anti-maastrichtiens puis, la semaine qui suivit le référendum sur le fameux traité, entre bourgeois et prolétaires...

Et maintenant ? On ne sait pas. Il y a bien le clivage entre la droite et la gauche mais le coeur n'y est plus et les premiers efforts de MM. Bérégovoy et Fabius pour relancer la polémique contre une droite

monopolistique ont été à juste titre regardés comme une pitoyable pantomime. Mais il reste que le Front national ne fait plus la une de l'actualité : privé de perspective électorale par le mode de scrutin, asphyxié pendant la campagne sur Maastricht par le patriotisme démocratique de MM. Pasqua et Séguin, le national-populisme piétine et il est possible qu'il soit déjà engagé sur la pente du déclin. Un piètre résultat aux législatives le priverait d'une part de sa crédibilité, et les mauvais sondages qui sont actuellement publiés pourraient contribuer à un important recul aux législatives.

D'où la nécessité, pour le mouvement antiraciste, d'exercer sa vigilance sur deux points :

- d'abord, ne rien faire qui puisse réveiller le mouvement lepéniste : ni provocations, ni gesticulations, ni manifestations contre les réunions du Front national dont la Ligue communiste s'est fait une spécialité et qui ont grandement contribué au succès d'un national-populisme ainsi « victimisé » ;
- mais cela ne signifie pas qu'il faille se démobiler. Plus le Front national régresse, plus la menace grandit d'une situation à l'allemande. En quittant le terrain de l'expression politique, le racisme et l'antisémitisme risquent de constituer un danger physique pour les immigrés ou supposés tels - danger que semblent annoncer les nombreuses profanations de cimetières juifs et musulmans.

Sachons anticiper les risques, pour éviter la contagion du pire.

Annette DELRANCK

Aidez-nous, en vous abonnant !

royaliste

SOMMAIRE : p.2 : Courrier des lecteurs - p.3 : Retour d'un imposteur - Le Pen au bois dormant - p.4 : Que se taisent les tambours ! - p.5 : L'ultimatum à la Serbie - p.6/7 : Le mythe de la loi du talion - p.8 : Présence de la Russie - 1900 - p.9 : La part de vérité d'Edwy Plenel - p.10 : On rappelle Philippe Egalité... - p.11 : Action royaliste - p.12 : Editorial : Le parti des Politiques.

REDACTION-ADMINISTRATION
17, rue des Petits-Champs, 75001 Paris
Téléphone : (1) 42.97.42.57
Dir. de la publication : Yvan AUMONT
Comm. parit. 51700 - ISSN 0151-5772
Diffusion NMPP - Imprimé en France

bulletin d'abonnement

Je souscris un abonnement de trois mois (100 F), six mois (185 F), un an (270 F), de soutien (500F)*

(* Encadrez la formule de votre choix)

NOM : Prénom :

Adresse :

Profession : Date de naissance :

ROYALISTE, 17, rue des Petits-Champs, 75001 Paris - CCP 18 104 06 N Paris

21 janvier 1993

Que se taisent les tambours !

Deux cents ans après, les témoignages gardent la même charge de dégoût, d'indignation, de honte. Le déni de justice paraît aussi inconcevable que la hargne qui tenta d'humilier le prisonnier du Temple jusque dans son supplice. Et l'on sait maintenant que les exécuteurs eux-mêmes étaient divisés entre ceux que retenaient enfin du respect, comme Garat, Chambon ou Lebrun-Tondu (2), et les jusqu'au-boutistes de la vengeance, comme Hébert, Santerre ou Jacques Roux, le terrible apostat.

LA MÉMOIRE DU ROI

Ce mystère de haine est d'autant plus accablant que l'innocence dont se prévalait la conscience du roi est avérée. Non seulement en plaidoyer pour sa défense, puisque les crimes dont on l'accusait étaient faux et les preuves controuvées, mais plus généralement en démonstration politique enveloppant l'ensemble de son règne.

Inutile, désormais, de lui fabriquer des circonstances atténuantes en brossant le pitoyable portrait que l'on sait. Le souverain qui, à trente-huit ans, mourut sous le couperet de ce règlement de compte, était l'un des meilleurs de son siècle : une intelligence à la culture profonde, aux vues planétaires anticipatrices, une personnalité équilibrée, réunissant l'adresse inventive des mains, la vigueur de l'athlète, et la sollicitude du cœur à l'égard des faibles qui lui eût mérité le titre contemporain d'« ami des hommes » s'il en avait fait étalage.

Mais il était humble, et chrétien ; si intérieurement sincère dans sa foi qu'il osa en faire application cohérente dans son gouvernement de la France. D'abord en s'efforçant de réformer le royaume à l'encontre de puissances d'argent et d'ambition qui firent par leurs refus le lit de la révolte. Puis, la tourmente historique venue, en choisissant en tout la voie conciliatrice et pacifiante sans

J'ai relu le récit des dernières heures du roi (1) et me voilà, comme la France à la nouvelle de sa mort, atterré. Comment ont-ils pu faire cela ? Quelle inhumanité a inspiré leur verdict ! Quelle lâcheté leur conduite ! Quelle surhumaine violence aveugle ou hypocrite leur « amour de l'humanité » !



faillir à son rôle de garant des valeurs fondatrices de la nation. Dans l'épreuve enfin, en témoignant d'une paix spirituelle puisée dans l'imitation du Christ Jésus, jusqu'au sacrifice consenti de sa vie.

Si bien qu'après deux siècles, il n'est besoin d'être ni royaliste ni chrétien pour convenir que l'exécution de Louis XVI compte parmi les injustices historiques et que le roi fut la première victime des ambiguïtés de l'humanisme en politique. Dès la promulgation des « Droits de l'Homme » qu'il contresigna, son immolation illustre la pire contradiction des temps modernes : chaque avancée dans la prescription du Droit a pour immédiat contrepoint - nous en sommes témoins - des actes de barbarie inconcevables. Il y aurait ainsi des « mystères de haine » dont l'horreur nous poursuivrait...

Mais il y a SURTOUT un autre mystère qui ne doit pas rester sous le boisseau en cet anniversaire.

fondateur de leur légitimité. Assez longtemps ils ont fallacieusement paré la République et le peuple de cette généalogie sanglante d'où tant d'aberrations criminelles ont dérivé de par le monde. Assez longtemps ils ont fait ruisseler sur nous le sang du juste comme un odieux baptême de citoyenneté.

Assez longtemps s'est engraisée l'ambition politique de haines découlant de l'immolation royale, soit qu'elle se prévale du crime, soit qu'elle en rejette la faute sur les autres. Assez longtemps, contre le vœu du roi, sa mémoire a été un enjeu de vengeance, un prétexte de guerre civile entre de faux vertueux et de faux meurtriers. Trop longtemps « royalistes » ou « bien-pensants » ont étouffé eux-mêmes sous des clameurs sectaires le pardon de Louis. Assez longtemps les tambours ont couvert la voix du roi.

Deux siècles ont révélé que la question royale était, en Europe et ailleurs, au cœur du destin des nations, souvent inséparable de leur liberté. Une pratique plus ou moins judicieusement monarchique des institutions a rapproché la France démocratique d'une attitude de réconciliation qui gagne les intelligences et les cœurs. Le roi marque à jamais symboliquement l'unité de la nation. Sa personne pourrait d'un moment à l'autre s'incarner au service de ce que Louis assumait jusqu'à l'échafaud : la paix civile, la justice et la fraternité.

A l'heure où la passion du roi se perpétue par le massacre ou la famine de tant d'innocents, il importe plus que jamais dans la cité de ne pas désertir son service.

Luc de GOUSTINE

(1) P. et P. Girault de Coursac « Enquête sur le procès du roi Louis XVI », pp. 607 et ss. et Bernard Fay « Louis XVI ou la fin d'un monde », pp. 371 et ss.

(2) Ministre des Affaires étrangères qui le paya de sa vie.

(3) « Note de protestation du 20 juin 1793 contre un prétendu récit de lui qui venait de paraître dans un journal anglais » cf. Girault de Coursac op.cit. p.607.

Embrassement

L'ultimatum à la Serbie

La véritable guerre balkanique n'a pas commencé. Elle est sur le point de se déclencher. Comme en 1913, elle aura pour enjeu la Macédoine. L'intervention extérieure, impuissante devant la guerre civile parce que ne sachant pas où s'appliquer, ne sera efficace que si elle se concentre sur cet enjeu en vue de prévenir un conflit régional généralisé.

Le conflit opposera les Serbes aux Albanais et aux Bulgares. Au-delà des vieilles inimitiés de peuple à peuple, l'objectif géostratégique est toujours le même : ne pas permettre que les Balkans soient coupés en deux par une barrière transversale de l'Adriatique à la mer Noire, la Serbie enclavée et étouffée, privée du port de Dubrovnik, du débouché de Salonique et pour finir des bouches du Danube. Dans un tel conflit, la Grèce, membre de la CEE et de l'OTAN, serait nécessairement l'alliée de la Serbie, tandis que le différend serbo-croate serait relativisé et qu'à l'inverse la rivalité gréco-turque deviendrait menaçante. Entre Bulgarie et Serbie, la Russie comme hier pourrait servir d'intermédiaire, ainsi que la Roumanie de médiateur. Nous serions revenus trait pour trait à la situation de 1913, à ces deux différences près que désormais France et Allemagne sont supposées suivre une diplomatie commune au sein de la Communauté européenne et que l'enjeu balkanique est autonome par rapport à l'Europe occidentale.

Il convient de le considérer pour ce qu'il est : « un système qui a ses lois de gravitation particulières », comme le disait à l'époque Jacques Bainville, où les notions couramment admises de nationalité, de frontière, de religion n'ont pas le même sens que partout ailleurs. Gardons-nous de tomber dans le piège de la race, sous le couvert de l'« ethnologie », ni dans celui de la religion comme le concevoient à tort les pays islamiques. Qu'est-ce qu'un « musulman » en Bosnie, alors qu'on parlait hier de « turcs » ? Les faits de peuplement dans les Balkans sont, en petit comme en

grand, en flottement ainsi que le remarquaient les géographes du début du siècle ; ils l'emportent sur l'influence de la terre. Il était illusoire de vouloir enfermer la solution du problème dans des frontières définies et un statut corrélatif de minorités. La balkanisation ne s'applique pas à des ethnies qui seraient à cheval d'un État sur un autre et réciproquement, pouvant conduire éventuellement à des « rectifications » de frontières, mais s'entend d'un enchevêtrement de populations qui elles-mêmes changent sur place de statut selon les dominations sinon elles sont « déplacées ». Le problème en bref ne peut se traiter selon la géographie rassurante par son fixisme, mais dans l'histoire qui est tragique dans son dynamisme. Atrocités de toutes natures marquent ces fluctuations humaines. On doit chercher à les contenir, mais on ne fera pas l'économie d'une solution politique forcément amoralisée voire foncièrement immorale et injuste.

Ce n'est pas en se voilant la face que l'on parviendra à penser la guerre et donc les voies d'un règlement provisoire comme dans d'autres cas de territoires occupés par la force (cf. Israël). Ce n'est pas en niant ou en dissimulant les déséquilibres fondamentaux que l'on parviendra à les corriger. Tout ce qu'on a fait jusqu'à présent n'a jamais servi qu'à exacerber les haines et à amener démocratiquement au Parlement de Belgrade 75 miliciens alors que les ex-communistes de Milosevic n'ont plus que 101 sièges sur 250.

Parler ainsi, se démarquer si peu que ce soit de la campagne antiserbe, est le meilleur moyen d'avoir aujourd'hui tout le monde contre soi. Il faut refuser ce terrorisme

intellectuel. Rien n'excuse les atrocités et certains, des Serbes, en commettent plus que d'autres, mais il ne saurait y avoir d'échelle en ce domaine. En revanche tant qu'on ne reconnaît pas que la Serbie, et non des Serbes, ne saurait être mise sur le même pied que les autres États de l'ex-Yougoslavie, comme elle l'était au temps de Tito, c'est-à-dire moins que les autres, moins que ce qu'elle est en réalité, il n'y aura pas de retour à quelque raison dans cette autre Europe.

L'Europe occidentale a réussi à encadrer ses grandes nationalités qui étaient responsables de la généralisation des guerres. L'Europe centrale quant à elle doit se structurer autour de ses nationalités moyennes. La Grande Guerre n'est pas sortie de Sarajevo mais de l'ultimatum autrichien à Belgrade rendu absolu sous la pression de l'Allemagne. La Seconde Guerre mondiale est née de l'éparpillement de l'Europe centrale au traité de Versailles en petits États incapables face à une seule Allemagne unifiée. Les deux reposent sur l'humiliation ou l'ignorance des quelques nations moyennes. La reconstitution de l'Europe centrale passe par leur affirmation, voire obligée vers leur reconnaissance et leur insertion dans un véritable concert européen. C'est le seul moyen d'abréger les souffrances des populations.

Le choc régional qui se prépare devrait être l'occasion de cette salutaire prise de conscience. Le rôle de la Grèce y sera capital. L'Italie aura aussi un mot essentiel à dire. Il faudra être à l'écoute et en liaison étroite avec ces partenaires souvent méprisés au sein de la CEE, de même qu'avec la Turquie dans un jeu complexe. Beaucoup d'expertise est nécessaire pour cette nouvelle et ô combien vieille question d'Orient ! On ne la voit pas se dessiner à la lumière éblouissante des médias et trop peu à travers la prudence cauteleuse des chancelleries.

Yves LA MARCK

BRÈVES

♦ **GRANDE-BRETAGNE** : Dans son traditionnel message de Noël, la reine Elisabeth II est revenue sur son « année horrible » qui a fortement ébranlé la souveraineté autant que l'institution monarchique. « Comme beaucoup d'autres familles nous avons traversé des moments difficiles cette année. Les prières, la compréhension et la sympathie que nous ont apportées beaucoup d'entre vous, dans les bons comme dans les mauvais moments, nous ont été d'un grand secours et nous ont encouragés. Cela m'a profondément touchée, d'autant plus que ces manifestations émanaient de ceux d'entre vous qui ont personnellement connu des difficultés. Comme vous me l'avez entendu dire, cela a réellement été une année sombre ». Reste que ce message de la reine d'Angleterre, enregistré quelques jours avant sa diffusion était étrangement sorti des studios de la BBC et avait été publié avant l'heure dans le *Sun* provoquant - une nouvelle fois - la colère du palais de Buckingham.

♦ **AUSTRALIE** : Le gouvernement fédéral de Camberra vient de franchir un nouveau pas en direction de l'instauration de la République. Par décision du Premier Ministre australien Paul Keating (connu pour ses opinions républicaines) le serment d'allégeance à la Couronne britannique n'est plus nécessaire pour obtenir la citoyenneté australienne. Bientôt, les ressortissants étrangers ne seront plus contraints de « prêter fidélité et obéissance à Sa Majesté Elisabeth II, reine d'Australie, ainsi qu'à ses héritiers et ses successeurs selon la loi... ». Un nouveau pas vers la République qui suscite les vives réactions de l'opposition libérale-nationale qui crie à la manœuvre politique, quelques semaines avant les élections générales.

♦ **BELGIQUE** : Les interventions du roi Baudouin sont suffisamment rares pour être remarquables. Le message de Noël, prononcé jeudi 24 décembre, n'a pas failli à la tradition, cette année encore. Au centre des préoccupations du roi, la situation dramatique dans l'ex-Yougoslavie : « Chaque jour nous montre des images de détresse qui ne devraient plus exister au XXe siècle. Ce que vivent les habitants de l'ex-Yougoslavie, ce sont les mêmes horreurs dont nos pays ont souffert pendant la dernière guerre mondiale. Ce sont les tueries aveugles, motivées par la haine de celui qui est différent, ce sont les camps de concentration, ce sont les bombardements de colonies de civils qui fuient la terreur... Bref c'est le cauchemar d'il y a 50 ans, que l'on croyait devenu impossible sur notre continent, et que nous ne pouvons ignorer aujourd'hui ».

♦ **ROUMANIE** : Invité par Viorel Oancea, maire de Timisoara, à passer les fêtes de Noël dans la ville symbole de la révolution roumaine, le roi Michel a finalement renoncé à ce voyage. Le gouvernement roumain, qui voyait avec crainte le renouvellement des immenses manifestations populaires qui avaient marqué le voyage du roi en avril dernier, a multiplié les obstacles et les interdictions pour rendre le voyage impossible. Après avoir vainement tenté un chantage pour que le roi reconnaisse la forme républicaine du gouvernement, le pouvoir a mis des conditions inacceptables à la visite : fouille à corps à l'arrivée, trajet imposé, interlocuteurs agréés, interdictions de tout discours, le tout assorti d'une menace d'expulsion immédiate. Le roi Michel a déclaré : « Les autorités ont toujours peur de la présence du roi dans le pays car elles savent qu'il a une légitimité nationale qu'aucune sorte d'élection, aussi bien orchestrée soit-elle, ne peut leur offrir ».

Raphaël Draï

Le mythe de la loi du Talion

● **Royaliste** : En quel sens la loi du talion s'oppose-t-elle au droit hébraïque ?

Raphaël Draï : Le mythe de la loi du talion est présent dans toute la tradition occidentale. Dans mon livre, je prends deux exemples, celui très connu du *Marchand de Venise*, et aussi ce texte de la littérature populaire allemande - *Le Hêtre aux Juifs* - qui raconte comment des Juifs auraient conçu et mis en oeuvre une vengeance inscrite dans la longue durée, ceci avec reproduction graphique de la prétendue formule hébraïque de la loi du Talion. Je montre que nous sommes en présence d'un véritable faux en écritures et en Écriture...(1)

Dans la tradition biblique, le juge est considéré comme le co-acteur ou plus précisément comme le co-opérateur de Dieu dans la Création. Dieu crée la loi, il appartient aux hommes de l'appliquer et au juge de la parfaire dans son application. Or la prétendue loi du talion est étrangère à cette conception de la loi comme processus inhérent à la Création et non à la violence. Dans la tradition hébraïque, il y a en effet un continuum dans la créativité de la loi, depuis le Cosmos jusqu'à la société en passant par l'individu vivant dans un État de droit.

● **Royaliste** : Par exemple ?

Raphaël Draï : C'est au titre de cette loi qu'est instauré le temps du *shabbat* (jour de la prise de distance, de la réflexion) qui est un principe de régulation de la Création. Pourquoi ? Parce que l'énergétique de la Création initiale était telle que son développement était presque « cancérogène ». Il a donc fallu lui appliquer une mesure, lui inculquer une respiration.

De même, vous savez qu'une limite a été indiquée à l'homme vivant dans ce qu'on appelle bizarrement le « Jardin d'Eden » puisqu'il ne devait pas « manger » de la connaissance. Mais, au début, l'homme n'a pas été capable de

respecter cette légalité minimale. Dieu s'avère alors pédagogue (le mot grec figure dans le texte midrachique) c'est à dire que tout obstacle surgissant dans l'application de la loi ne doit pas être brisé mais surmonté, déjoué.

Oublier cela, c'est s'exposer à l'arbitraire qui sévit dans les régimes politiques contraires à l'état de droit. Tel était le cas à Sodome, où les juges rendaient l'injustice - par exemple en obligeant la victime d'un dommage à payer l'amende. Pourtant, lorsque le procès de Sodome commence, Abraham s'érige en défenseur : telle est l'application de la conception juive de la loi, dans laquelle le procès et la défense vont de pair. Cette conception de l'état de droit assure aux sociétés leur viabilité, alors que les civilisations de l'injustice sont vouées à l'autodestruction comme Sodome et Gomorrhe. Ceci n'a rien à voir avec la « croyance » religieuse : de fait, quand on ne respecte pas le principe de juridicité, on se fait justice à soi-même, ce qui entraîne une généralisation de la vengeance, donc de la violence qui finit de détruire la société.

L'évocation de Sodome nous renvoie aux sociétés contemporaines, dans lesquelles nous avons à la fois de la violence dans du droit - alors que la fonction du droit est de réduire la violence. D'où le sentiment d'angoisse qui saisit ceux qui doivent passer en justice : on le voit bien dans l'affaire du sang contaminé.

● **Royaliste** : Il reste que la violence marque aussi l'histoire du peuple juif...

Raphaël Draï : Les Juifs se savaient imparfaits et leur droit est conçu de manière pédagogique, pour s'appliquer à une société qui se transforme. Vous remarquerez d'ailleurs qu'il n'y a jamais d'idéologisation de la violence dans la tradition biblique : lorsque la violence surgit, elle est toujours consi-



dérée comme un échec. Ainsi Jacob, qui a deux fils très colériques, Siméon et Lévi : quand leur soeur est enlevée, ils fomentent un épouvantable carnage que Jacob désapprouve. Et il faut se souvenir que c'est Lévi qui a été le plus marqué par la réprobation paternelle pour comprendre d'où viennent les lévites : ce sont ceux qui ont vécu dans leur histoire cette confrontation à la violence, avec la réprobation paternelle qui s'ensuit : les lévites assument leur fonction lévitique en

ayant toujours à l'esprit l'enjeu de la loi et l'enjeu du sacerdoce face à cette violence récurrente.

● **Royaliste** : Pour en revenir à la loi du talion, il est bien dit « oeil pour oeil » dans le texte biblique...

Raphaël Draï : A supposer que l'on interprète les choses de manière littéraliste, il est dit « oeil pour oeil », et non pas « vie pour oeil ». Or quel juge peut prétendre que, dans l'application d'une

mesure de rétorsion, il sera capable de doser le châtement physique de telle sorte que celui-ci produise l'effet escompté, et seulement cet effet escompté ? Croyez-vous que, si on crève un oeil de sang froid, les choses n'iront pas plus loin ?

Il faut aussi se souvenir de la première loi que le peuple d'Israël a appliqué après avoir franchi le Jourdain : il a créé des villes de refuge dans lesquelles les meurtriers involontaires pouvaient se mettre à l'abri, afin qu'ils soient protégés de la réaction immédiate des parents de la victime - donc du talion. Cela afin que la colère des « vengeurs » retombe, et que le procès du meurtrier soit possible.

Mais surtout, la violence du talion va à l'encontre de tout le processus du don de la loi. Ce processus est très lent, parce qu'il faut que la loi soit communiquée de manière non violente. Il ne faut pas que la loi soit répulsive et, de fait, après les Dix Paroles, s'annonce toute une série de prescriptions juridiques positives faites pour rendre la loi divine humainement acceptable. La loi s'inscrit dans le temps, la loi n'est pas imposée par Dieu, elle est le fondement de l'Alliance. C'est ce qui explique que la structure de cette loi comporte la fameuse *Teshouva*, souvent mal comprise, que l'on traduit par « repentir » et qu'il vaut mieux rendre par « reprise » au sens que Kierkegaard donne à ce mot. La loi laisse toujours la possibilité de se reprendre.

● **Royaliste** : Pourquoi le droit hébraïque a-t-il pris ses distances vis-à-vis d'une prétendue loi du Talion ?

Raphaël Draï : D'abord il faut comprendre que le droit hébraïque émerge dans une société qui se veut libre. Or c'était là quelque chose de nouveau dans l'Antiquité. Certains philosophes avaient sans doute eu l'intuition de la liberté, sans que le principe de la liberté collective soit reconnu. Ce qui explique, comme le

fait remarquer Jean-Pierre Vernant, que l'Antiquité ait connu des révoltes, mais pas de révolution au sens hébraïque du terme. Cette révolution qui consiste à dire « désormais, nous sommes régis par une loi, cette loi nous fait libre, et nous fait prochains les uns vis-à-vis des autres ».

Dès lors, quel est le droit qui peut s'appliquer dans une société libre ? Ce ne peut pas être le droit despotique, le droit de la violence, c'est un droit d'un type particulier. Une société libre se caractérise par la liberté d'entreprendre. Mais là où il y a liberté d'entreprendre, il y a risque de dommage. Le droit hébraïque dispose que l'homme doit faire attention à lui et à autrui car il reste, même involontairement, capable de provoquer des préjudices. Pour empêcher ce risque, il faudrait que l'homme soit entièrement ligoté. Mais comment l'accepter puisque désormais les hommes sont libres ? S'il n'y a pas de loi, la société risque de s'autodétruire. Si la loi est très répressive, il n'y a plus de liberté.

● **Royaliste** : D'où la naissance du droit civil...

Raphaël Draï : En effet. L'idée de droit civil, qui est progressivement apparue dans la société hébraïque, permet de sortir de cette impasse. Un être libre ne peut pas ne pas causer de dommages : il faut donc tout faire pour éviter l'occurrence de ce dommage, donc inculquer à l'homme l'idée de responsabilité, afin qu'il prenne garde de ne pas causer du tort à autrui. Quand le dommage malgré tout se produit, il s'agit alors de savoir comment le réparer. Et nous retrouvons là le texte qui est à l'origine du mythe du Talion. Le texte dit bien « oeil pour oeil, dent pour dent, membre pour membre, blessure pour blessure ». Mais il faut bien voir que ce texte est tiré du livre de l'Exode, dans un chapitre qui concerne le droit de la responsabilité : il s'agit donc du droit civil, et de la réparation des dommages qui en relèvent. Il faut aussi souligner qu'on ne peut traduire oeil « pour » oeil car le terme hébreu *tah'at* que l'on traduit par cette préposition « pour » désigne en fait une compensation, une réparation que le juge doit fixer selon l'évaluation du dommage commis ici de manière involontaire. Le juge doit distinguer ces dommages involontaires, qui relèvent du droit civil, des dommages commis volontairement qui relèvent du droit pénal. J'ajoute que le principe pro-

cedural hébraïque est de favoriser au maximum la résolution des litiges par le droit civil, afin que le droit pénal ait le moins d'occasions possibles de s'exercer. Dès lors, sans peur de la loi, toujours répressive, on a le courage d'entreprendre. Nous retrouvons là une conception très moderne du droit - un droit qui constitue le tissu « conjonctif » de la société.

En somme, le droit hébraïque affirme trois principes majeurs :

- Il n'y a pas d'état de droit s'il n'y a pas de loi publique, si le droit reste une mystagogie laissée à la connaissance de quelques initiés, « religieux » ou professionnels. Cela explique que la loi soit donnée sur le Sinaï, publiquement. A la synagogue, la loi est déployée de façon que chacun puisse la voir.

- La justice ne peut pas être rendue n'importe comment. Le droit hébraïque prévoit que, pour les litiges civils, un tribunal de trois membres suffit en première instance. Au pénal, il faut un tribunal de 23 membres.

- La justice ne s'accomplit pas dans une instance unique : elle contient le principe de l'appel, que l'on trouve explicité dans le Deutéronome.

J'ajoute que le droit hébraïque connaît également la notion de préjudice moral, parce qu'il procède d'une vision complexe de la nature humaine et n'ignore pas la résonance affective - et parfois la souffrance - qui peuvent résulter d'une parole ou d'une blessure physique. Le droit hébraïque reconnaît aussi les circonstances atténuantes qui procèdent de l'idée qu'il n'y a pas de création possible sans compassion. L'on prend ainsi acte et de la faillibilité de l'homme, et de sa capacité à se relever. Le juge n'est pas bourreau, exécuteur des hautes oeuvres. Le juge est *dayan* quand il assigne une limite (*daï* signifie : cela suffit) à deux parties qui sont en proie à un conflit paroxystique, et il est *shoffet* quand il rétablit entre les deux parties l'ordre de la parole en réparant un dommage. Le principe de la justice est contraire au désir de vengeance, à la logique de la violence. Mais le droit civil ainsi constitué ne prend son plein sens qui si le juge, une fois la sentence rendue, veille à l'effectivité de la réparation. Sans quoi la tentation de la justice personnelle ressurgira.

Propos recueillis par
B. LA RICHARDAIS

(1) Le mythe de la loi du Talion - Ed. Alinea 1991 - p. 61.

1900

Présence de la Russie

C'est une revue discrète qui a accompli discrètement sa transformation : les *Cahiers Georges Sorel*, d'heureuse mémoire, sont devenus *Mil neuf cent*, « revue d'histoire intellectuelle ». Nous y comptons plusieurs amis (Daniel Lindenberg, Léo Hamon) et la direction de l'équipe par Jacques Julliard indique le sérieux de l'intention et la qualité des travaux publiés.

Ceux qui s'intéressent à la vie des idées au début de notre siècle y trouveront des informations solides et des réflexions précieuses. Sur un mouvement socialiste alors très vivant - Sorel, Kautsky, et tant d'autres - sur le féminisme et l'anarchisme (Victor Serge). Les aspects scientifiques de la « pensée 1900 » ne sont pas négligés, qu'il s'agisse de la physique ou de la sociologie, et les pensées réactionnaires ont fait l'objet d'une récente livraison composée d'études sur Maurras, Evola, Guénon...

Pour son dixième numéro, *Mil neuf cent* s'interroge sur l'éternel retour de Proudhon, objet de la vindicte marxiste, et victime de toutes les récupérations. On lira à ce propos la fine étude de Marie Laurence Netter (« Proudhon et les droites. De l'Action française à Uriage ») et un article très classique de Georges Navet sur le *Cercle Proudhon* où se côtoyaient un temps des royalistes et des syndicalistes...

La revue consacrera prochainement un numéro à l'affaire Dreyfus, qui reprendra les contributions d'une table ronde (à laquelle participera Bertrand Renouvin) organisée à la Bibliothèque nationale le 5 février prochain.

Y.L.

D'accord avec nous ?
adhérez à la N.A.R.

La révolution accomplie par la Russie depuis quelques années est lourde de déconvenues et de périls. Mais la médaille n'a pas qu'un revers...

Le titre sonne comme un défi. Proclamer aujourd'hui que la Russie est victorieuse (1) contraste par trop avec les images répandues à l'Ouest de l'Europe : celles d'un Empire disloqué, d'une économie sinistrée, d'un peuple éperdu, d'un pouvoir désorienté.

Le livre d'Hélène Carrère d'Encausse a pour premier mérite de remettre les événements en perspective, hors du champ émotionnel et des effets de mode. Souvenez-vous : la Gorbimania occidentale, le

politiques, psychologiques et techniques qui sont difficilement surmontables, la transition vers l'économie de marché engendre pauvreté et misère, et la liberté d'initiative a d'abord favorisé l'accumulation, entre les mains d'une minorité, de profits scandaleux.

Il est vrai, enfin, que la disparition de l'Union soviétique a relancé le mouvement des nationalités et provoqué de trop nombreux affrontements sanglants en Asie centrale et en Europe - la Russie étant elle-même menacée de dislocation en

ble pour Boris Elstine, ou trop russophile. Libre à chacun de nuancer ses analyses, mais il importait au premier chef que la perspective d'ensemble fut tracée.

Or cette perspective est passionnante. Hélène Carrère d'Encausse souligne que la Russie a déjà accompli sa révolution - entendue comme changement en profondeur qui interdit à ses dirigeants d'aujourd'hui et de demain tout retour en arrière. Cette révolution a été réussie par la Russie elle-même, sans qu'elle ait eu besoin d'imiter un modèle extérieur, et cette réussite la réintègre dans le concert des nations européennes tout en lui permettant de réaliser pleinement un État de droit. Cette révolution est riche d'avenir parce qu'elle s'est accompagnée d'une reconquête de la mémoire historique qui a marqué la rupture définitive du pays avec le système soviétique.

Tout en réalisant ce douloureux travail intellectuel et moral, la Russie a rompu avec ses pesanteurs impériales pour devenir un État national, précisément défini par ses frontières, renonçant à la conquête, mais cependant marqué par une pluri-ethnicité héritée du passé tsariste puis soviétique. Cela ne dissipe pas les doutes de nombreux Russes quant au destin de leur patrie, ni les hésitations quant à ses orientations diplomatiques (l'Europe ou l'Asie ?), ni les problèmes liés à la composante musulmane d'une Russie côtoyant plusieurs pays musulmans. Mais ces interrogations sont celles d'une nation qui reste une grande puissance, et qui a les moyens de poursuivre sa renaissance dans tous les domaines. Pour la Russie comme pour l'Europe toute entière, il faut espérer que l'analyse d'Hélène Carrère d'Encausse soit bientôt pleinement vérifiée.

Sylvie FERNOY

(1) Hélène Carrère d'Encausse - « Victorieuse Russie » - Ed. Fayard, 1992 - Prix franco 158 F.



mépris pour le populiste Elstine, le choc du putsch de Moscou, la glorification du démocrate Elstine, puis le renvoi de la Russie aux pages intérieures des journaux, pour de brèves informations ponctuées de quelques reportages. La Russie demande plus de rigueur dans l'examen, et une sympathie moins inconstante.

Il est vrai que l'État de droit est loin d'être achevé, qu'il s'agisse des dispositions constitutionnelles ou des libertés individuelles, et que la vie politique reste incertaine, tant il y a de partis, tant les frontières entre les coalitions restent mouvantes, tant les programmes sont obscurs ou ambigus.

Il est vrai que la situation économique est désastreuse : la reconstruction se heurte à des obstacles

La part de vérité d'Edwy Plenel

Le charme d'un excellent livre aidant (1), ai-je trop cédé, dans ma dernière chronique, à l'excellence prétendue du libéralisme politique ? J'avais à peine refermé Tony Judt que la lecture de : « La part d'ombre » d'Edwy Plenel (2) m'obligeait à entrer dans une autre logique propre justement à l'exception française et dénoncée comme redoutable par l'écrivain anglo-saxon. Et celle-ci à son tour me séduisait, sans toujours me convaincre pleinement. Me rappelant à une part essentielle de mes fidélités intellectuelles - je vois mal ce qui pourrait me faire renier Péguy ! - Plenel oblige, en effet, à voir ailleurs que dans le compromis libéral, le sens d'une politique qui sait viser haut, que ce soit du côté de la vérité ou de la justice et de celui d'une citoyenneté intransigente.

Le contrepoint anglo-saxon permet de mesurer les risques d'une telle attitude. Il y a probablement encore chez Edwy Plenel une part de cette rigidité révolutionnaire, héritée de ses origines trotskistes qu'il évoque d'ailleurs de façon elliptique et apologetique. La façon dont il se réfère à la grande décennie « trahie » par l'entreprise napoléonienne est significative d'une histoire plus apprise et méditée chez Mathiez et Soboul que chez François Furet et Marcel Gauchet. Tony Judt associerait sans doute ce trait à l'approbation sans état d'âme que le militant donne à l'épuration d'après guerre et qui le place plus dans la postérité de Jean-Paul Sartre que dans celle de François Mauriac. Mais, en même temps, il y a chez Edwy Plenel une exigence éthique, déontologique, que l'aspiration à la vérité et le désir d'aller plus loin dans la compréhension d'un univers intellectuel. Ne serait-ce que pour savoir ce qu'une politique de gauche veut encore dire. Un point de philosophie du droit permettra peut-être de poser une partie des termes du débat.

En effet, le journaliste du *Monde* qui rend hommage à l'œuvre de Robert Badinter, lorsqu'il était Garde des Sceaux, marque sa différence à propos des principes de refonte du code pénal qui sont ceux de l'ancien ministre. Ce qui est en cause, c'est une conception individualiste des droits de l'homme réduits aux droits des personnes en contraste avec une conception inspirée par la citoyenneté et « les droits attachés à la sauvegarde d'une vie collective démocratique ». On ne peut imaginer plus grande opposition avec la philosophie énoncée par Tony Judt qui justement dénonce comme un danger spécifiquement français cette insistance sur la citoyenneté au détriment des droits de la personne. Seuls les historiens de l'évolution comparée du droit en France et en Angleterre peuvent rendre compte des raisons de cette dissonance. Pierre Rosanvallon, dans son dernier livre dont nous parlerons prochainement (3), explique ainsi que pour les Français l'intérêt général ne peut être déduit des intérêts particuliers, qu'il est *hypostasié* en quelque sorte. D'où une insistance sur la spécificité de la citoyenneté en décalage avec les intérêts et les droits de la vie privée, tandis que chez les Anglais les intérêts particuliers entrent naturellement dans la définition de l'intérêt général.

MITTERRAND C'EST CLEMENCEAU ?

Il faut préciser que dans l'esprit d'Edwy Plenel, cette différence assumée par rapport à l'individualisme juridique ne saurait aller à l'encontre, bien au contraire, des droits de la personne. Elle n'en est pas moins significative d'une orientation militante et d'un projet politique qui va bien au-delà du compromis libéral pour marquer des évolutions historiques décisives.

Cela est évident lorsque l'on passe à une réflexion directe sur les objectifs. Ce que le militant de gauche reproche le plus aujourd'hui au mitterrandisme c'est son « insolent pragmatisme », et au-delà de son manque d'enracinement dans le monde du travail la préférence « pour le

réel et le présent contre l'idéal et le futur ». Ces derniers mots sont repris de Georges Clemenceau qui paraît à Plenel le modèle le plus ressemblant de l'actuel président. François Mitterrand ne s'est-il pas référé au « tigre » dans les moments cruciaux de sa carrière politique ? Et comment résister à la comparaison entre le radicalisme d'hier et le « socialisme libéral qui n'est qu'un radicalisme réincarné » ? Je résume malheureusement un chapitre tout en finesse et en riches évocations pour aboutir à la conclusion. Ce qui distingue, en effet, le radicalisme d'hier du socialisme actif auquel Plenel n'a pas renoncé c'est « l'évolution par opposition à la rupture, l'individu plutôt que le groupe... Ce qui logiquement donne dans la pratique du pouvoir, le compromis, l'accommodement et l'arrangement ».

STIGMATISER LA BOURGEOISIE

Et là-dessus le militant pur se cabre, en rappelant des prédécesseurs illustres qui stigmatisaient la république radicale, bourgeoise et « moderne » : Charles Péguy, Georges Sorel et Bernard Lazare. Là où on pourrait voir une critique d'ordre moral, lui discerne plutôt une analyse politique : « Le bourgeois a toujours fonctionné dans l'arrangement permanent avec sa conscience. Sa morale est entièrement faite d'autonomie patiemment conquise sur les interdits religieux, de détachement des règles dès qu'il s'agit de lui-même, d'indifférence privée aux vertus qu'il exige en public du vulgaire ». La tonalité est plutôt grinçante sans le faux détachement de la description objective. Et l'on songe à l'auteur de *Notre Jeunesse* et à sa violente colère contre ceux qui ont transformé toute une mystique en politique.

Il faut dire que ces remarques s'insèrent dans un livre consacré, pour l'essentiel, aux méchantes affaires sur lesquelles a enquêté l'infatigable journaliste d'investigation du *Monde*. Il y a forcément de la colère dans son propos. Mais c'est la distance qu'il prend par rapport à la matière brute du récit qui m'intéresse, parce que les références qu'il se donne ne sont pas indignes de son sujet et de son attitude morale et politique. Je m'abstiens ici de dire mon sentiment personnel sur le bien fondé de sa condamnation globale du mitterrandisme. Si sévère soit-elle, elle est d'abord le fait d'un désaccord de fond et c'est celui-ci qui m'intéresse d'abord.

Comparer le président à Georges Clemenceau après tout, cela ne le désobligerait pas. La question principale que pose Plenel est celle d'un projet politique « de gauche », socialiste si l'on veut, et dont la pointe est dans la dénonciation non tant de l'argent que du règne de l'argent. François Mitterrand qui lui aussi a lu Péguy, a-t-il échoué en voulant moraliser le capitalisme ce qui le condamnerait à « laisser le champ libre à l'adversaire désigné » ? Anathématiser un argent « essence » est vain dès lors, dit Plenel, qu'on se refuse à affronter « les réalités sociales, hiérarchies et positions dont ce dernier est l'instrument et le garant ». Affaire redoutable, qui montre à quel point nous sommes loin du pragmatisme anglo-saxon et qui impose à la politique une reconversion de pratique parce que de finalité. Chimère, chimère dangereuse ? Le débat continue toujours, au-delà de la défaite d'un socialisme fourvoyé dans le cauchemar totalitaire.

Gérard LECLERC

(1) Edwy Plenel - « La part d'ombre » - Ed. Stock - Prix franco 148 F.

(2) voir le numéro 591 de *Royaliste*

(3) Pierre Rosanvallon - « Le sacre du citoyen » - Ed. Gallimard.



On l'appelait « Philippe Égalité »...

Dans son avant-propos, l'auteur prévient : « Il n'est certes pas dans mes intentions de présenter Philippe Égalité sous les traits d'un martyr, mais je voudrais, à la lumière de documents inédits, trouver les raisons de son comportement... et par là même toucher à l'histoire de la Révolution ».

Et en matière d'inédit, nombreuses sont les sources manuscrites pour la première fois exhumées de leurs cartons par un historien qui les exploite de main de maître, mettant ainsi fin à près de deux siècles de mensonges dictés par le parti pris et les clichés d'une époque qui voulait perdre un prince auquel on avait tendu la couronne et que maintenant tous rejetaient.

Non, « ce n'est pas parce que Philippe a voté la mort du roi qu'il est coupable de tout, mais il est tellement plus simple d'écrire « Le duc d'Orléans a fomenté les journées d'octobre » que d'essayer de rechercher la part de responsabilité d'un La Fayette, d'un Mirabeau ou d'un Laclos ». Octave Aubry n'y échappe pas en affirmant : « Le duc d'Orléans est derrière les équipes de guerre civile... Dans son Palais-Royal, il a installé le poste de commandement de la bataille préparée contre le régime » ; sans doute avait-il accordé trop de crédit à l'une de ces affabulations telle la très tendancieuse « Histoire de la Conjuration de Louis-Philippe Joseph d'Orléans surnommé Égalité » de Félix Montjoie parue dès 1796 « affirmant le plus sérieusement du monde que Philippe communiquait ses ordres aux meneurs à l'aide... de jets d'eau placés dans le jardin du Palais-Royal ! ».

Pourtant, dès l'époque, le caractère flagrant du véritable détournement d'identité dont fut victime le duc d'Orléans s'impose aux témoins plus scrupuleux ; le célèbre avocat Nicolas Bergasse déclara : « Je suis persuadé que le prince n'a été que le prête-nom de gens qui ne voulaient se servir de son crédit que

« Dans la longue suite des Capétiens, Philippe d'Orléans est cette figure voilée devant laquelle on passe en détournant les yeux ».

André Castelot, lui, n'a pas détourné son regard de l'arrière petit-fils du Régent. Il y a une vingtaine d'années, il consacra alors l'une de ses nombreuses biographies au « Prince rouge ». Les éditions Picollec la rééditent sous le titre « Philippe Égalité, le régicide... ».



pour assurer le succès de leurs intrigues ». Roederer confirma : « S'il y a eu une conspiration d'Orléans, il n'en était pas... ». Or, c'est par une implacable succession de malentendus, de non-dits, de maladroites - de toutes parts - et de ragots que Philippe se retrouva bien malgré lui et essentiellement du fait d'un proche entourage manipulateur à souhait, la « tête de Turc » de la Cour, puis « chef révolutionnaire », enfin l'être honni de tous, que l'on se rejetait après s'en être servi...

Ce furent d'abord toutes ces rebuffades que Philippe dut essuyer à Versailles où l'on se moquait ouvertement de ce prince, de cette branche cadette si puissante que le pouvoir royal s'obstinait depuis des générations à maintenir dans une ombrageuse oisiveté. Pourtant Phi-

lippe voulut servir, sa bonne volonté fut hélas toujours couronnée de sarcasmes : inspecteur général des armées navales, promoteur avant-gardiste, anglo-mane, choisissant une éducation digne de ce nom pour ses enfants, n'hésitant pas à remettre en cause les canons d'une Cour aussi désuète qu'impopulaire, « son altesse indignissime » n'est que « poltron sur mer, escroc sur terre, prince nulle part, polisson partout ».

Que d'injustice à l'égard de celui qui chaque hiver rigoureux fait distribuer de quoi ne pas mourir de faim (« c'est une charité de factieux ! »), qui sauve un domestique de la noyade (« il l'a poussé pour pouvoir le repêcher »), qui a le goût des nouveautés (là, il devient franchement provoquant !). Quoi qu'il fasse, Versailles le vomit... le

peuple, lui, pour l'instant l'acclame...

C'est pourtant un personnage mou, mais un nom prestigieux ; voilà qui fera bien l'affaire d'un Choderlos de Laclos, qui va se charger de « travailler » celui qui deviendra le prince bailleur de fonds d'un certain Marat, député de Paris siégeant aux côtés des révolutionnaires les plus durs ; on connaît la suite...

Trop tard, le régicide comprendra trop tard...

Jamais de sa vie il n'aura été si grand que devant la mort ; c'est avec le dédaigneux courage d'un grand seigneur qu'il reçoit son juste châtiement, pour rémission de ses fautes, et qu'il presse le bourreau : « Dépêchez-moi vite ! ».

Patiemment, sans passion, André Castelot reconstitue par recoupements et témoignages l'emploi du temps du duc d'Orléans ces 5 et 6 octobre, la conclusion est éclatante : cet homme n'est pas le meneur qu'on en a fait... Bien loin d'être un homme d'action, c'est son inaction, son laisser-faire qui le ruinèrent ; ses maladroites en feront ce qu'il ne fut jamais.

Il ne choisit pas plus son nom révolutionnaire que sa place sur les bancs de la Montagne aux côtés d'« amis » qu'il finira par gêner. Il fut lâche certes - il ne fut pas le seul - et c'est bien là le plus grand « déshonneur de monsieur le duc d'Orléans »... Plus que nul autre peut-être il incarne la soumission totale à une destinée tragique.

Une juste mise au point, c'est le but atteint par un travail d'historien honnête...

Patrick LEWILLE

André Castelot : « Philippe Égalité le régicide », Ed. Jean Picollec - Prix franco 158 F.

On relira aussi - avec profit et plaisir - l'excellent « Un aristocrate à la lanterne » de Pierre Moustiers, confession apocryphe de Philippe Égalité, emprisonné en 1793, qui s'interroge sur lui-même et son inexorable destin. Disponible dans la collection blanche de Gallimard (96 F franco) et en Folio (42 F franco).

« POT DE L'AN NOUVEAU »

Lecteurs de Royaliste ou sympathisants de la N.A.R. sont invités le

samedi 9 janvier

au « Pot de l'an nouveau »

où Yvan AUMONT, Bertrand RENOUVIN, la rédaction de ROYALISTE et les animateurs de la Fédération de l'Île de France de la N.A.R.

seront heureux de vous accueillir

à partir de 16 heures jusqu'à 19 heures

17, rue des Petits-Champs, 75001 Paris (4e étage)

à 17 h 30 : allocution de Bertrand RENOUVIN

SOUSCRIPTION

Nous remercions tous ceux de nos amis qui ont déjà répondu à notre appel à l'aide. Mais il y a urgence, et c'est vers tous nos lecteurs que nous nous tournons, pour leur demander de nous donner les moyens nécessaires afin d'équilibrer notre budget aujourd'hui gravement déficitaire. L'existence même de Royaliste et de la N.A.R. est en jeu. Si vous pensez que leur disparition serait grave, n'attendez pas pour nous envoyer votre participation. Tous les dons sont les bienvenus, même les plus modestes. Merci de votre réponse rapide.

Y.AUMONT

3e liste de souscripteurs

Mme Auboyneau 50 F - Jean Bastaire 200 F - Jacques Beaume 1100 F - Fr. Bonnet-Dupeyron 300 F - J.-L. et J.-J. C. 100 F - Dr Jean Cayotte 200 F - Philippe Clavel 30 F - Roger Cubilié 50 F - Michel Fontaurrelle 300 F - Fernand Gohard 30 F - Jean-Marie Gurvil 100 F - Pierre Paul Lacas 230 F - Frédéric Pierre 100 F - Alain Tardieu 200 F - Anonyme Bruxelles 50 F - O.W. 29 F

Total de cette liste : 3069 F

Total précédent : 6955 F

Total général : 10.024 F

RADIO

Bertrand Renouvin sera l'invité de l'émission *Panorama International*, le dimanche 10 janvier de 18 à 19 heures. Il commentera sur les ondes l'actualité de la semaine tout en présentant son rapport sur « Les relations culturelles entre la France et l'Europe centrale et orientale ». L'émission *Panorama International* a lieu sur *Radio France Internationale* (R.F.I. 89 FM).

ÉCOLOGIE

La Fédération de l'Île de France organise le samedi 23 janvier de 15 à 18 h, dans les locaux, une table ronde sur le thème : « Les écologistes et nous » qui sera animée par Hugues Bouchu et Bertrand Renouvin. Tous nos lecteurs ou sympathisants intéressés peuvent venir y participer.

LOUIS XVI

Comme tous les ans, la messe à la mémoire de Louis XVI sera célébrée le jeudi 21 janvier à 12 h 45 en l'église Saint Germain l'Auxerrois, place du Louvre (face à la colonnade), Paris 1er.

ABONNEMENT DE PROPAGANDE

Envoyez-nous les noms et adresses de ceux de vos amis susceptibles d'être intéressés par « Royaliste ». Nous leur ferons un abonnement d'essai pendant trois mois. Prix de chaque abonnement : 25 F.

MERCREDIS DE LA N.A.R.

A Paris, chaque mercredi, nous accueillons nos sympathisants dans nos locaux (17, rue des Petits-Champs, Paris 1er, 4ème étage) pour un débat avec un conférencier, personnalité politique ou écrivain. La conférence commence à 20 heures très précises (accueil à partir de 19 h 45 - Entrée libre et gratuite), elle s'achève vers 21 h 45. Un buffet chaud est alors servi pour ceux qui désirent poursuivre les discussions (participation aux frais du buffet 25 F).

● Mercredi 6 Janvier - Roi-bourgeois, roi-citoyen, Louis-Philippe est un homme d'État méconnu, victime de trop faciles caricatures. Spécialiste d'histoire sociale, Anne MARTIN-FUGIER donne une description très vivante de la « Vie quotidienne de Louis-Philippe et de sa famille » qui lui permet d'évoquer l'entrée de la France dans la modernité. Autant de connaissances renouvelées qu'Anne Martin-Fugier viendra nous présenter.

● Mercredi 13 Janvier - Historien et sociologue, Pierre BITOUN a mené une enquête approfondie sur les dépenses de l'administration et sur le train de vie des hommes politiques, et publié le montant des indemnités de chacun - du président de la République à l'élu régional.

Cette enquête sur les privilèges, les gaspillages et la corruption est retracée dans un livre, « La Facture », que Pierre Bitoun, viendra détailler.

● Mercredi 20 Janvier - Membre du Conseil Economique et Social, Bertrand RENOUVIN y a présenté en décembre dernier un rapport sur « Les relations culturelles entre la France et l'Europe centrale et orientale ». Ce texte est à la fois une analyse critique de l'action menée par la France depuis l'effondrement des régimes communistes, et une réflexion d'ensemble sur l'identité de l'Europe toute entière. Le débat sur ce texte permettra de tracer de nouvelles perspectives.

INVITATIONS POUR LES MERCREDIS DE LA NAR

Pour recevoir régulièrement les invitations pour nos réunions des « mercredis de la N.A.R. », faites-nous en la demande.

Pour des raisons d'économie nous n'envoyons le programme qu'aux personnes l'ayant demandé explicitement

ADHÉSION

Le congrès des adhérents de la N.A.R. se tiendra les 3 et 4 avril prochains. Pourront y participer tous les adhérents à jour de cotisation pour 1993. Nous incitons très vivement ceux des lecteurs de *Royaliste* qui partagent l'essentiel des idées défendues par la N.A.R. à « prendre leur carte » d'adhérent. Ils pourront ainsi participer au Congrès et à l'élaboration des grandes options de notre mouvement.

ANCIENS NUMÉROS

Nous proposons des anciens numéros de « Royaliste », par année complète, au prix franco de 300 F. Sont disponibles toutes les années de 1977 à 1991, à l'exception de 1979.

La plupart des numéros sont également disponibles un par un au prix franco de 17 F pièce.

Demande de documentation

Si ce journal vous a intéressé, si vous désirez avoir plus de renseignements sur nos idées, nos activités, les livres et brochures que nous publions, remplissez le bulletin ci-dessous sans engagement de votre part.

Nom :

Prénom :

Date de naissance : Profession :

Adresse :

.....

.....

désire recevoir, sans engagement de ma part, une documentation sur le mouvement royaliste. Bulletin à renvoyer à :

«Royaliste», 17, rue des Petits-Champs, 75001 Paris

Le parti des Politiques

Allons-nous consacrer la période électorale à nous lamenter ou à ironiser sur l'effondrement de la gauche et sur les faiblesses de l'actuelle opposition ? Tout a été dit sur ce sujet depuis des mois, parfois même depuis des années, et la critique redondante de l'évolution des partis finit par devenir un aveu d'impuissance : quoi qu'on dise, les uns iront jusqu'au bout de leur déroute, et les autres vers une très périlleuse victoire.

Faut-il alors, pour passer le temps, reprendre l'analyse des multiples crises qui affectent la France alors que nous les avons déjà examinées sous leurs divers aspects, par nous-mêmes et avec l'aide de très nombreux observateurs ? Nous y reviendrons à l'occasion, mais nous avons déjà une connaissance précise de la crise du politique, qui est tout à la fois crise de la décision, de la responsabilité, de l'autorité, de la représentation, qui s'accompagne d'un affaiblissement de la légitimité démocratique en raison de la puissance des médias et de la dictature des sondages d'opinion, et qui se manifeste notamment par le succès des mouvements anti-politiques, du *Front national* aux *Verts*. Nous savons aussi que l'affaiblissement de l'État, qui résulte de cette crise, augmente les difficultés économiques conjoncturelles, retarde les décisions rendues indispensables par les mutations industrielles et agricoles, et aggrave les fractures sociales qui marquent depuis trop longtemps notre pays.

ATOUTS

Plutôt que de se complaire dans la morosité ou de se laisser gagner par l'angoisse, il importe d'envisager un avenir sans doute obscurci par l'ampleur et la violence des crises européennes, mais qui n'est pas soumis à une fatalité catastrophique. La France ne manque pas d'atouts. Elle constitue - pour combien de temps ? - un îlot de paix dans les tempêtes de la fin du siècle.

Elle joue tant bien que mal un rôle diplomatique conforme à sa vocation mondiale. Elle demeure une très grande puissance économique et un pôle technologique majeur. Son prestige culturel est intact et elle conserve une belle vitalité en ce domaine. Précisons : son dynamisme intellectuel est remarquable dans toutes les disciplines et notre époque comptera sans doute parmi les plus riches de notre histoire.



Mais la crise dont il était question quelques lignes plus haut ? Justement : ce mélange de puissance et de pauvreté, de privilèges et de frustrations, d'impatience et d'angoisse, de révolte et de résignation, de créativité intellectuelle et de conservatisme politique est à ce point explosif qu'il devrait engendrer une situation révolutionnaire. Si cette analyse est pertinente, pourquoi cette révolution ne se produit-elle pas ? Sans doute parce qu'il n'y a ni projet, ni parti révolutionnaire. Plus précisément : il n'y a pas de projet général de transformation de la société clairement et complètement exprimé ; il n'y a pas, par conséquent, de rassemblement des agents potentiels de cette transformation.

Est-il possible de définir ce projet et de rassembler autour de lui un parti de la transformation ? Oui.

Les éléments de ce projet sont épars, mais déjà publiés. Il ne s'agit pas de textes lancés sur le marché pour

alimenter le bavardage médiatique mais d'œuvres longuement méditées, qui s'inscrivent dans notre grande tradition savante. Une des missions de notre journal est de présenter ces œuvres, de favoriser le dialogue entre leurs auteurs, et de contribuer à leur actualisation. Grâce à celles et ceux qui sont ici régulièrement invités et commentés, nous savons quant à nous comment les diverses crises que j'évoquais plus haut pourraient être maîtrisées et transcendées. Mais par qui ?

- Par les auteurs de ces œuvres, qui ne sont pas des « intellectuels abscons » mais des citoyens actifs et souvent des pédagogues, qui brûlent d'agir mais qui sont aujourd'hui marginalisés par les divers partis et par le pouvoir politique.

- Mais aussi par les hommes politiques, par les fonctionnaires, par les acteurs économiques qui sont fatigués par le jeu politicien, et scandalisés par la nullité d'une grande partie de l'élite sociale.

- Mais encore par tous les citoyens qui ne veulent pas que la politique se réduise à un jeu de massacre télévisé, tempéré par des calculs médiocres et des compromis sordides.

VOLONTÉS

Suis-je en train de plaider naïvement pour le rassemblement des braves gens et autres Français de bon sens ? Non. Je souhaite que le Parti des politiques se retrouve sans tarder, comme en chaque période de crise grave. Depuis sa naissance, lors des guerres de religion, ce parti a pour tradition de réunir des gens de fidélités diverses ou opposées, pour le service de l'État légitime, dans le souci de la paix civile, de la justice et de la liberté. Ce parti du bien commun, de la République au sens vrai du terme, appuya Henri IV, inventa la tolérance, fit mûrir le principe de laïcité. C'est le parti du droit, nourri de la pensée des légistes, de la patrie en danger, de la Résistance. Le général de Gaulle l'a incarné, et François Mitterrand n'a jamais su, ou pu, l'associer pleinement à sa tâche. C'est dommage. Mais plutôt que de se lamenter, il faut maintenant rassembler les idées et fédérer les volontés.

Bertrand RENOUVIN